

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 10 MARS 2015 A 20 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

- Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Budget Communal.
- Le Conseil Municipal prend une délibération approuvant le Compte de Gestion 2014 de Madame la Trésorière pour le Budget Communal.

BUDGET PRIMITIF 2015

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes dont la répartition est établie comme suit :

- 8,81 % pour la Taxe d'Habitation
 - 9,58 % pour le Foncier Bâti
 - 65,08 % pour le Foncier Non Bâti
-
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de modification de règlement concernant l'utilisation du Centre Socioculturel ainsi qu'une nouvelle grille de tarifs. Après discussion, le Conseil Municipal prend une délibération adoptant le nouveau règlement d'utilisation du Centre Socioculturel et les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} Avril 2015.
 - Monsieur le Maire propose d'engager une campagne de ravalement des façades sur le Territoire de la Commune d'ORSAN au niveau des entrées et du centre du village. Monsieur le Maire précise que cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement fixant les conditions d'attribution des aides communales pouvant être accordées au titre du ravalement des façades. Le Conseil Municipal prend une délibération adoptant le lancement de la campagne de ravalement aux conditions définies dans le règlement d'attribution des aides communales.
 - Monsieur LAURENT informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite installer un panneau d'information lumineux sur le mur de l'Ecole Primaire. Le Conseil Municipal est favorable.